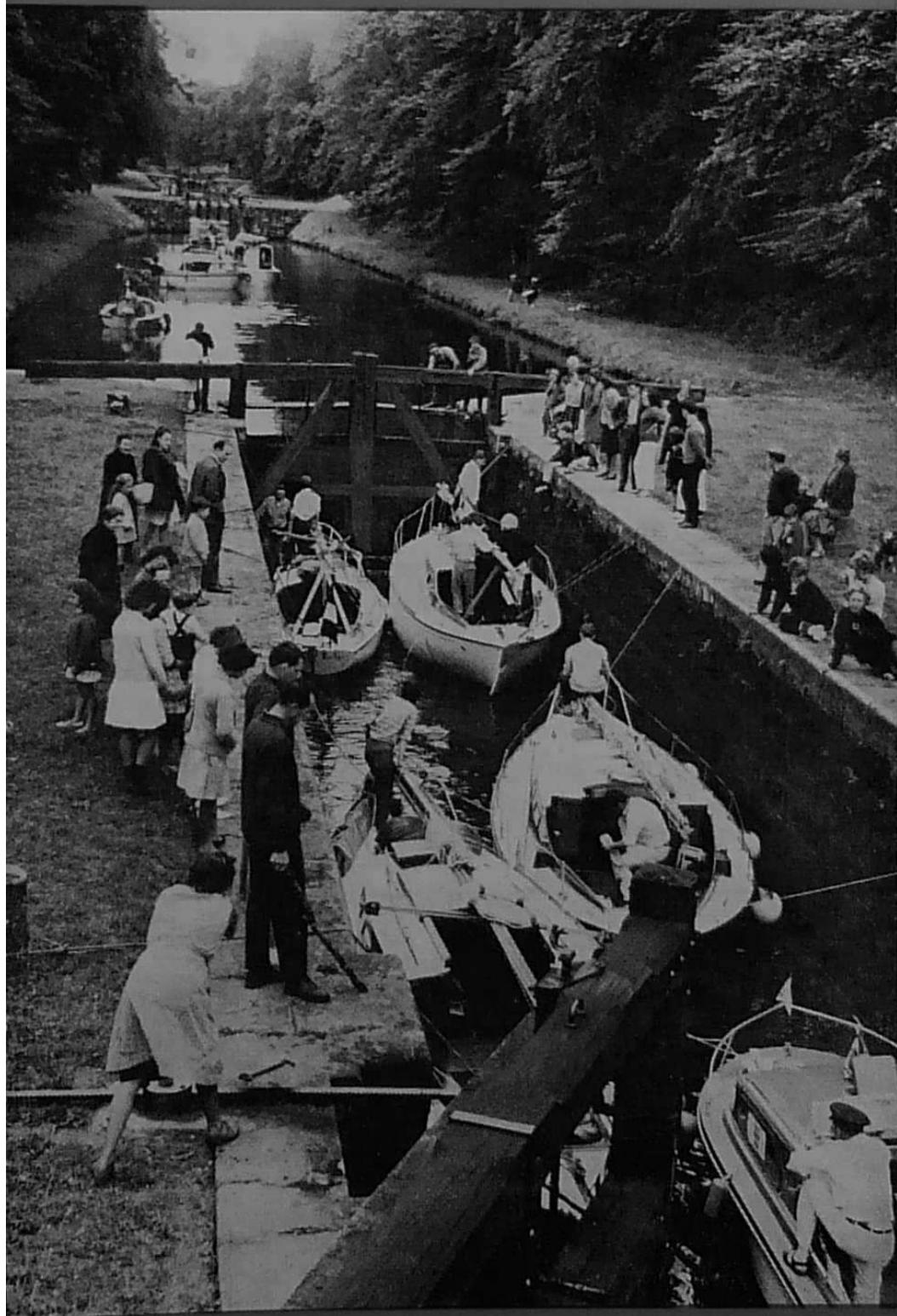


LES CANAUX BRETONS

et les voies navigables de l'Ouest



Siège social : CHAMBRE DE COMMERCE
DE RENNES. PLACE HONORÉ-COMMEUREC, RENNES

Pour tous renseignements et pour la défense des Canaux Bretons, écrivez ou adhérez au :

Comité de Promotion Touristique des Canaux Bretons

Siège social : CHAMBRE DE COMMERCE

Place Honoré-Commeurec
35 - RENNES

C. C. P. 826-44 RENNES

Membres sympathisants	10 F
Membres actifs	50 F
Membres souscripteurs	250 F
Membres bienfaiteurs	500 F

Guide des Canaux Bretons	25 F
Contre remboursements	30 F

(à paraître prochainement)

Fanion	10 F
Ecusson	3 F

Ces 3 articles sont en vente uniquement au secrétariat.

Formalités administratives

A. ADRESSES DES SERVICES DE LA NAVIGATION

Rance Maritime : de Saint-Malo au km 12
Service des Phares et Balises
Saint-Servan - Tél. : 34-41-20

Canal d'Ille-et-Rance : du km 12 à Rennes
Service de la Navigation, Ponts et Chaussées
Cale de la Barbotière, 35 Rennes - Tél. 36-26-74

Vilaine :

- De Rennes à Malon :
même adresse que ci-dessus
- De Redon à la mer :
Service de la Navigation, Ponts et Chaussées
13, quai Surcouf, Redon - Tél. 0-66

Canal de Nantes à Brest : Erdre - Sèvre - Petite Maine et Loire et Nantes à Montsoreau
Service de la Navigation du Port autonome
Quai Ernest-Renaud, bât. B, 44 Nantes - Tél. 71-70-70

Blavet :

M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
Rue Jean-Jaurès, Pontivy - Tél. 118

Loire de Nantes à Montsoreau, Maine, Mayenne, Sarthe

M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
Cité Administrative, Angers - Tél. 88-06-15

B. DOCUMENTS A UTILISER

I. DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Tout propriétaire de bateau de plaisance navigant sur les voies intérieures doit être muni de :

1) **Certificat de capacité** qui est le permis de conduire nautique obligatoire au-dessus de 10 ch. ; âge minimum requis : 17 ans 1/2.

2) **Permis de navigation** (carte grise nautique), facultatif.

3) **Permis de circulation** (gratuit) à demander 10 jours avant votre départ au service de la Navigation.

II. GUIDES

Guide des Canaux Bretons	25 F
Code de la route fluviale	13,20 F
Guide de la navigation intérieure (Ed. Berger Levrault)	

III. CARTES MARINES

n° 844 de Cancale à Fréhel,
n° 5645 **Port de Saint-Malo et ses environs**,
n° 4233 **La Rance**,
n° 5439 de Groix à la Loire,
n° 5420 Baie de Quiberon : de Quiberon à Pénérf,
n° 5418 Port de Pénérf et abords de Succinio,
n° 5482 de la Pointe du Grand Mont au Croisic,
n° 5560 de Lorient à Quiberon,
n° 2381 **Entrée de la Vilaine**.

- Les cartes soulignées sont indispensables.
- Les autres cartes sont utiles pour les croisières en mer.

IV. CARTES MICHELIN n° 58-59-63 et 67 + les bords de la Loire

Vous permettront de situer les relais nautiques par rapport à l'ensemble du pays et sont très utiles pour les excursions.

Carte de la Loire de préférence au 1/25 000^e en couleur

V. ETUDES DEJA PARUES

Revue « Bateaux », n° 74, de juillet 1964
n° 96, de mai 1966
« Canaux du Midi », n° 125, d'octobre 1968
(Editions du Compas, 71, rue Fondary, Paris-15^e)

Administrative formalities

A. ADDRESSES OF NAVIGATION SERVICES

Rance Maritime : from Saint-Malo to km 12
Buoys and Lights department
Saint-Servan - Telephone : 34-41-20

Ille-et-Rance Canal : from above km 12 to Rennes
Inland Waterways department
Cale de la Barbotiere, 35 Rennes - Tel. 36-26-74

Vilaine :

From Rennes to Malon
same address as above

From Redon to the sea
Inland Waterways department
13, quai Surcouf, Redon - Tel. 0-66

Canal Nantes-Brest : Erdre - Sèvre - Petite Maine and Loire of Nantes to Montsoreau
Highways department
Port Autonome, quai E-Renaud, Nantes - Tél. 71-70-70

Blavet :

Highways department
Rue Jean-Jaurès, Pontivy - Tel. 1-18

Loire - Nantes - Montsoreau - Maine - Mayenne - Sarthe :

Highways department
Cité Administrative, Angers - Tél. 88-06-15

B. DOCUMENTS TO BE EMPLOYED

I. COMPULSORY DOCUMENTS

All owners of pleasure craft navigating on inland waterways must have the following documents :

1) **Proficiency certificate** which is the driving licence for boats and is compulsory for pilots of boats above 10 hp. Minimum age : 17 1/2 years. No obligatory.

2) **Navigation permit** (navigation log-book). No obligatory.

3) **Traffic permit** (free of charge) to be applied for, 10 days in advance of your departure, from the Navigation service.

II. GUIDES

Guide to the Canals of Brittany	25 F
Waterways Code	13,20 F
Inland Waterway navigation (Editions Berger-Levrault)	

III. CHARTS

n° 844 Cancale to Fréhel,
n° 5645 **Port of St-Malo and environs**,
n° 4233 **The Rance**,
n° 5439 from Groix to the Loire,
n° 5420 Quiberon Bay : Quiberon to Pénérf,
n° 5418 Pénérf Port and environs and Succinio district,
n° 5482 from Pointe of the Grand Mont to Croisic,
n° 5560 from Lorient to Quiberon,
n° 2381 **Entry to the Vilaine Canal**.
- Charts underlined are essential.
- Other charts are useful for sea passages

IV. MICHELIN MAPS n° 58-59-63-67 and banks of the Loire.

These will provide guidance on navigation points and their situation vis-à-vis the country as a whole. They are very useful for excursions.

Map of the Loire, for preference on scale 1/25 000^e, in colour.

V. PUBLICATIONS ALREADY IN PRINT :

Journals : « Bateaux » n° 74 July 1964 and n° 96 May 1966
« Canaux du Midi » n° 125 October 1968
(Editions du Compas, 71, rue Fondary, Paris-15^e)

TOTAL



TOTAL au service
de la **PLAISANCE**

LES CANAUX BRETONS
et les voies navigables de l'Ouest relient
LA MANCHE à L'ATLANTIQUE
(de Saint-Malo à La Roche-Bernard par Rennes)
et la **LOIRE au BLAVET**
(par Nantes, Redon, Pontivy, puis Lorient)

Ils permettent en outre grâce aux
CANAUX DU MIDI
de rejoindre la **MEDITERRANEE**

Ils se répartissent en :

Rance Maritime	de Saint-Malo à Dinan
Canal d'Ille-et-Rance	de Dinan à Rennes
Vilaine	de Rennes à Redon
Vilaine Maritime	de Redon à Arzal
Canal de Nantes à Brest	de Nantes à Pontivy
Blavet	de Pontivy à Lorient
La Loire	de Nantes
La Mayenne	d'Angers à Laval
La Sarthe	d'Angers au Mans

THE CANALS OF BRITTANY
and the navigable Waterways of the West linking
the CHANNEL to the ATLANTIC
(from Saint-Malo to La Roche-Bernard by way of Rennes)
and the **LOIRE to BLAVET**
(via Nantes, Redon, Pontivy and Lorient)

They allow one to navigate through to the **MEDITERRANEAN**
via the **CANAUX DU MIDI** (South of France canal system)

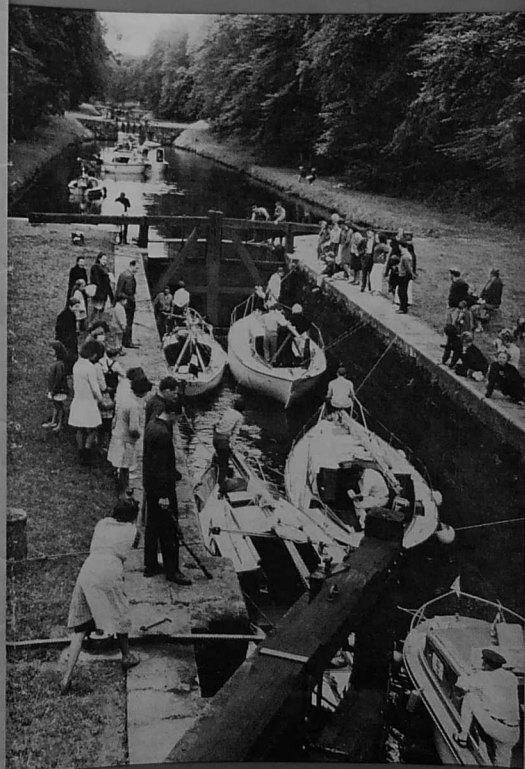
They are :

Rance Maritime	from St-Malo to Dinan
Canal of Ille-et-Rance	from Dinan to Rennes
Vilaine	from Rennes to Redon
Vilaine Maritime	from Redon to Arzal
Nantes-Brest canal	from Nantes to Pontivy
Blavet	from Pontivy to Lorient
La Loire	from Nantes
La Mayenne	from Angers to Laval
La Sarthe	from Angers to Le Mans

IMPRIMERIE SIMON - RENNES

Photo Alain Le Berre ->

LES CANAUX BRETONS
et les voies navigables de l'Ouest



Siège social : **CHAMBRE DE COMMERCE**
DE RENNES, PLACE HONORÉ-COMMEUREC, RENNES

Quelques termes employés en navigation fluviale

Proue : avant du bateau. — **Poupe** : arrière du bateau.
Tribord : droite du bateau. — **Babord** : gauche du bateau.
Amont : côté d'où vient un cours d'eau.
Aval : direction vers laquelle descend le cours d'eau.
Montant : bateau qui va vers l'amont de la rivière.
Avalant : bateau qui descend le courant.
Tirant d'eau : enfoncement du bateau.
Tirant d'air : hauteur libre (sous un pont, par exemple).
Trémotage : dépassement d'un bateau allant dans le même sens.
Arche marinière : arche de passage sous un pont.
Chenal : route à suivre par les bateaux.
Mouillage : profondeur du chenal.
Haut-fond : partie de la rivière où le mouillage est insuffisant.
Digue : ouvrage souvent parallèle à la rive d'un fleuve.
Epi : ouvrage allant de la rive vers le milieu d'un fleuve.
Barrage : ouvrage assurant un tirant d'eau constant.
Bief : partie d'un cours d'eau entre deux barrages ou deux écluses.
Écluse : ouvrage permettant de franchir une différence de niveau d'eau.
Sas : bassin d'une écluse.
Sassement : passage d'un bateau dans une écluse.
Radier : fond d'une écluse.
Bajoyers : murs latéraux d'une écluse

A few of the terms used in inland navigation

Prow : Bow : the front of the boat. — **Stern** : the back of the boat.
Starboard : the right hand side of the boat. — **Port** : the left hand side of the boat.
Upstream : direction from which the current is coming.
Downstream : direction in which the current is going.
Going upstream : boat sailing against current.
Going downstream : boat sailing with the current.
Draught : depth of water necessary for the boat to sail in.
Head-room : height required above a boat (under the arch of a bridge, for instance).
Precedence : overtaking by right of a boat sailing in the same direction.
Navigable arch : the arch under which boats have to pass when navigating under bridges.
Channel : the waterway marked out for boats to follow.
Anchorage : depth of channel.
Shoal : part of the river where mooring depth is insufficient.
Dike : construction often running parallel to river bank.
Groyne (jetty) : construction running from bank to middle of river.
Weir : construction across rivers for ensuring constant draught.
Millrace : part of a river between two weirs or two locks.
Lock : construction allowing boats to pass from one level to another of the canal or river.
Lock-basin : inside of lock.
Passing or locking : passage of boat through lock.
Lock-bed : bottom of the lock.
Laterals : lateral walls of a lock.

Signalisation internationale

La signalisation internationale a été adoptée il y a quelques années. Tout pilote doit en avoir connaissance.

Elle se résume :

- **en panneaux pour le franchissement des ponts** : bandes rouges et blanches, losanges jaunes, rectangles à bandes verticales vertes et blanches.
- **en panneaux d'obligation** : carrés ou rectangles bordés de rouge, avec symbole noir à l'intérieur.
- **en panneaux d'interdiction** : mêmes modèles que ci-dessus avec, en plus, une diagonale rouge.
- **en panneaux de restriction** : mêmes modèles que les panneaux d'obligation, les symboles indiquant : le tirant d'eau, le tirant d'air, la largeur de la passe, etc.
- **en panneaux d'indication** : bleus avec un symbole blanc explicite (stationnement, ancrage, bac, etc...).

Le pilote d'un bateau à moteur doit également posséder d'autres connaissances diverses concernant :

La signalisation sonore, la marche normale, les vitesses maxima autorisées, la navigation par temps de brouillard, les croisements, les dépassements (trémotage), le passage des écluses, le stationnement, etc...

Signalisation en Anjou

La signalisation internationale n'est pas encore appliquée en Anjou. Il convient donc de se reporter aux instructions ci-après, fournies par le Service des Ponts et Chaussées Navigation, à Angers :

a) LOIRE SAUVAGE (de Montsoreau à la Pointe-Bouchemaine).
Cette partie de la Loire ne porte aucun panneau ; la navigation s'effectue aux risques du pilote.

b) LOIRE NAVIGABLE (de la Pointe-Bouchemaine à la Varenne).
Épis : les épis sont signalés sur la rive droite par une bouée noire, sur la rive gauche par une bouée rouge.

Ponts (en descendant le courant) : les arches marinières sont signalées par un disque noir à droite et par un disque rouge à gauche. À certains ponts, les disques sont remplacés par des bouées noires et des bouées rouges suspendues au tablier des dits ponts et, éventuellement, par un arc de cercle peint en blanc. Dans ce cas, le passage se fait dans les deux sens sous l'arche signalée en blanc.

Filets-barrages : ne sont pas signalés mais sont repérables par le bateau en tête du barrage et les perches qui soutiennent le filet.

Balisage du chenal : le chenal est balisé sur la rive droite par des balises dites de « galerne », c'est-à-dire des perches entières non écimées dont la crête dépasse le niveau de l'eau d'environ 2 m 50. Sur la rive gauche par des balises dites de « mer » c'est-à-dire des perches sans crête, dont la crête ne dépasse guère de 1 mètre à 1 m 20 le niveau de l'eau.

Obstacles : signalés habituellement par une balise dite « en croix » (de galerne ou de mer), ou par une bouée rayée rouge et blanc.

Dragues : la passe navigable est signalée sur les dragues par deux ballons noirs superposés.

c) SARTHE, MAYENNE, OUDON.

Peu de signalisation, sauf quelques « épars » noirs et blancs fixés selon les principes ci-dessus.

International signs

A system of international signs was adopted several years ago. Every captain should know these. In brief, they are :

- **signs for passage under bridges** : red and white stripes, yellow diamonds, rectangles with green and white vertical stripes.
- **signs : compulsory** : squares or rectangles edged with red with black symbol in centre.
- **signs : prohibitions** : same as above but with red diagonal stripe in addition.
- **signs : restrictions** : same as compulsory signs with symbols showing : draught, head-room, width of channel, etc.
- **signs : information** : blue with explanatory symbol in white (mooring, anchorage, ferry, etc).

Captains of motor boats must also be aware of the following general information :

Regulations governing : Hooters etc. ; maximum speed limits and normal speeds ; navigation in fog ; crossings ; overtaking (precedence) ; lockdrill ; mooring, etc.

Signs used in Anjou

International signs have not yet been adopted in Anjou. Please note the following special instructions which have been supplied by the Inland Waterways Department at Angers :

a) LOIRE SAUVAGE (from Montsoreau to La Pointe-Bouchemaine)

This stretch of the Loire bears no signs whatsoever and sailing here is entirely at the risk of the captain.

b) LOIRE NAVIGABLE (from La Pointe-Bouchemaine to La Varenne).

Groynes : these are indicated on right bank by a black buoy, and on left bank by a red buoy.

Bridges (downstream) : navigational arches are indicated by a black disc on right and a red disc on left. On some bridges the discs are replaced by red and black buoys suspended from the said bridges and also in some cases by the arc of a circle painted in white. In this case, navigation can be undertaken in both directions under the arch indicated in white.

Nets-Weirs : are not marked but are located by the boat at head of weir and the stakes holding nets.

Buoying of channel : the channel is buoyed on right bank by buoys called « galernes » i.e. untopped stakes whose heads are approximately 2.50 metres out of water ; on left bank by « sea » buoys or untopped stakes with heads 1 metre or 1 metre 20 centimetres out of water.

Obstacles : usually marked by a « cruciform » buoy (either of the « galerne » or « sea » type) or by red and white striped buoy.

Dredgers : the navigable waterway is indicated by two black ball-signals superimposed.

c) SARTHE, MAYENNE, OUDON.

Very little evidence of signs with the exception of one or two in black and white laid out as per principles stated above.

Itinéraires - Itineraries

I. LIAISON MANCHE-OCEAN CHANNEL-SEA LINK

	Nombre d'écluses	km	Temps du parcours
	No. of locks	—	Journey time
a) St-Malo-Dinan	3	38	4 h 30
b) Dinan-Tinténiac	14	32	8 h 15
c) Tinténiac-Rennes	33	47	13 h 20
d) Rennes-Redon	12	89	17 h 20
e) Redon-La Roche-Bernard	2	39	4 h
	64	245	47 h 35

II. LIAISON NANTES-LORIENT NANTES-LORIENT LINK

a) Nantes-Redon	16	95	18 h 40
b) Redon-Josselin	17	62,400	13 h 10
c) Josselin-Rohan	17	23,800	6 h 50
d) Rohan-Bel-Air	26	10	6 h
e) Bel-Air-Pontivy	29	14,300	8 h
f) Pontivy-Pont Augin	18	37,700	9 h 20
g) Pont-Augin-Lorient	10	35	6 h 30
Nantes-Lorient ..	133	278,200	68 h 30

III. LA LOIRE

	Ecluses	km	T.E.	Vitesse max
Nantes-Redon	16	95	1 m 50	6 km/h
La Sèvre	1	20	1 m 50	10 km/h
Petite Maine	0	12	1 m 50	10 km/h
Nantes-La Pointe	0	84	1 m *	25 km/h
La Pointe-Montsoreau	0	61	* *	25 km/h
La Pointe-Angers	0	8	2 m	30 km/h
Angers-Laval	24	90	1 m 30	10 km/h
Angers-Le Mans	20	136	1 m 10	10 km/h

- * plus, suivant saison : appeler le Tél. 74 à Montjean.
- ** le niveau de la Loire dite « sauvage » varie beaucoup suivant les périodes de l'année. Il est rare de pouvoir naviguer avec plus de 0 m 70 de T.E. entre juin et novembre.
- * and, according to the time of year, call telephone 74 at Montjean.
- ** the level of the Loire (so-called « Loire sauvage ») varies enormously depending on the time of year. It is not often that one can navigate with more than 0,70 m draught between June and November.

The points marked on the map are recommended points at which one can haul up or launch a boat.

ATTENTION, réduisez la vitesse

devant les bateaux amarrés,
devant les pêcheurs,
devant les lavandières.
Nous vous disons d'avance merci

PLEASE : reduce speed :

when approaching moored boats,
when approaching fishermen,
when approaching wash-houses
We thank you in advance

IV. HORAIRES DE NAVIGATION

Hiver : du 1/11 au 31/1 : de 7 h 30 à 17 h 30.
du 1/2 au 28/2 : de 7 h 30 à 18 h 30.
du 1/3 au 15/3 : de 7 h à 19 h.
Eté : du 16/3 au 30/9 : de 6 h 30 à 19 h 30.
du 1/10 au 15/10 : de 6 h 30 à 18 h 30.
du 16/10 au 31/10 : de 7 h à 18 h.

Ces horaires peuvent subir des modifications, nous vous prions de bien vouloir demander confirmation aux services des Ponts et Chaussées, lors de votre demande de permis de circulation.

IV. NAVIGATION TIMETABLES

Winter : from 1/11 to 31/1 : from 07.30 to 17.30.
from 1/2 to 28/2 : from 07.30 to 18.30.
from 1/3 to 15/3 : from 07.00 to 19.00.
Summer : from 16/3 to 30/9 : from 06.30 to 19.30.
from 1/10 to 15/10 : from 06.30 to 18.30.
from 16/10 to 31/10 : from 07.00 to 18.00.

These timetables are subject to amendment and you should check them with relevant department (Highways, Inland Waterways) when you are sending in your application for your traffic permit.

V. VITESSE AUTORISÉE

PLAISANCIERS NE DEPASSEZ PAS LA VITESSE MAXIMUM AUTORISEE afin d'éviter la dégradation des berges, des sanctions pourront être prises par les services de la navigation.

Vitesse autorisée :

Rance maritime	pas de limitation
De Mordreuc au Chatelier	14 km
Du Chatelier à la Muraille de l'œuvre ..	inférieure à 14 km
De la Muraille de l'œuvre à la Courbe ..	inférieure à 10 km
De la Courbe à Dinan	inférieure à 8 km
De Dinan à Rennes	inférieure à 6 km
De Rennes à Redon	inférieure à 10 km
Sauf sur les dérivations (en particulier les bras artificiels en amont et en aval des écluses où la vitesse doit être réduite à 6 km/h).	
De Redon aux Belions	inférieure à 6 km
Des Belions à La Roche-Bernard	pas de limitation
De Nantes à Lorient	inférieure à 6 km

Les éclusiers : Bien souvent des éclusiers, font ce qu'ils peuvent pour vous aider.

— Ils ne sont pas tenus de vous aider à vous amarrer, s'ils le font c'est par pure complaisance et ils en n'ont pas toujours le loisir.

— Votre passage n'étant pas annoncé, l'éclusier peut être occupé à un autre travail, ne vous impatientez pas.

SOYEZ POLIS.

V. AUTHORIZED SPEED

PLEASURE CRUISERS — PLEASE DO NOT GO OVER THE MAXIMUM SPEED AUTHORIZED as you might damage the banks and you may be liable to penalties imposed by the Inland Waterways authorities.

Authorized speed :

Maritime Rance	no limit
Mordreuc-Chatelier	14 kph
Chatelier-Outworks (Muraille)	below 14 kph
Outworks-La Courbe	below 10 kph
La Courbe-Dinan	below 8 kph
Dinan-Rennes	below 6 kph
Rennes-Redon	below 10 kph
(Except on diversions, especially the artificial channels above and below locks where speeds must be less than 6 kph)	
Redon-Belions	below 6 kph
Belions-Roche Bernard	no limit
Nantes-Lorient	below 6 kph

Lock-keepers : Very often the lock-keepers are women, they will do all they can to help you, but they are not obliged to assist you nor help you to moor. If they do, it is solely out of consideration for you and often they haven't the time. If advance notice of your arrival has not been given, the lock-keeper may very well be busy on other work. Please be patient.

PLEASE BE POLITE.

For all further information please write to :

To protect the canals of Brittany join the :

Comité de Promotion Touristique des Canaux Bretons

Registered office : CHAMBER OF COMMERCE

Place Honoré-Commeurec
35 - RENNES, France

Postal Cheque Number : 826-44 Rennes

Friends of the organization	10 F
Active members	50 F
Subscription members	250 F
Benefactor members	500 F
Guide to canals of Brittany	25 F
With refund	30 F
(to be issued shortly)	
Pennant	10 F
Badge	3 F

These three articles are only on sale at the Secretariat.

de la bretagne aux pays de loire

les canaux bretons

et les voies navigables de l'ouest.



site de corbinière (moyenne vilaine)
port de josselin



1100 km de voies navigables

imp. a. noblet redon - ☎ (99) 71 01 74



passage d'un rallye aux écluses d'hédé

siège social:
chambre de commerce de rennes
place honoré commeurec, rennes

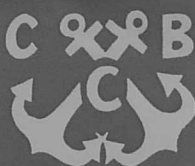
les canaux bretons et les voies navigables de l'ouest, axes privilégiés du tourisme en armorique

Le réseau des voies navigables de l'Ouest constitue la voie de pénétration privilégiée de la Bretagne intérieure et du Maine-Anjou.

Empruntant généralement les grandes rivières bretonnes et ligériennes : Vilaine, Oust, Blavet, Aulne, Rance, Isac, Erdre, Loire, Sèvre Nantaise, Mayenne, Sarthe et Oudon, il permet de découvrir les plus beaux sites de l'Argoat et des Pays de la Loire, ceux que ces rivières ont façonnés dans les granites, les grès roses ou les schistes pourprés. Il permet aussi de suivre la route traditionnelle des invasifs et du commerce du sel. De ce fait il est bordé de forteresses, de manoirs et de châteaux somptueux, de greniers à sel ou de maisons de gabelous, de cités anciennes et de ports.

Grâce à ce réseau de voies navigables et aux canaux qui les relient, il est possible de joindre sans difficulté la Manche à l'Atlantique, la Basse-Bretagne au Maine-Anjou.

Combinaison du travail de l'homme et de la nature, traits d'union entre l'Argoat et l'Armor, la Bretagne et l'Anjou, les voies navigables de l'Ouest méritent l'attention de ceux qui veulent découvrir un autre visage de la Bretagne et du Maine-Anjou, le vrai visage de l'Ouest Armoricain.



guenrouët



le port de dinan

I. loueurs de bateaux boats forshire

- ☆ T. N. B. BASE REDON : Péniche Océan.
Port de Redon - 35600 REDON.
- ☆ BLAKS INTERNATIONAL : M. CHICAUD,
Port - LA ROCHE-BERNARD. - Tél. 08.63.59.
- ☆ BASE NAUTIQUE DE PONT-REAN :
Port de Pont-Réan. - Tél. 00.68.91.

II. croisière bateau-mouche cruiser

- ☆ ARMEMENT DRENO. 56 - ARZAL.
Tél. 26.63.22.

III. autres formes de tourisme itinérant

Tourisme équestre
Riding Tours

- ☆ ARTEB - 56300 PONTIVY. B.P. 79.
Tél. : 25.23.72.

Tourisme pédestre
Hiking

- ☆ C.N.S.G.R. - M. ORAIN, BRELEVENEZ.
22300 LANNION.
Canôë-kayak

- ☆ M. TRÉGARO,
rue Grand-Moulin, 35760 ST-GRÉGOIRE.

Association Bretonne des Relais et Itinéraires
(Fédération des Associations de
Tourisme itinérant)
1, rue Poullain-Duparc, 35000 RENNES.

**les canaux bretons
et les voies navigables de l'ouest relient
la manche à l'atlantique
et la loire au blavet**

ils permettent en outre grâce aux canaux
du midi de rejoindre la méditerranée

Ils se répartissent en :

Rance Maritime	de Saint-Malo à Dinan
Canal d'Ille-et-Rance	de Dinan à Rennes
Vilaine	de Rennes à Redon
Vilaine Maritime	de Redon à Arzal
Canal de Nantes à Brest ..	de Nantes à Pontivy
Blavet	de Pontivy à Lorient
L'Aulne	de Chateaulin à Port- Carhaix
La Loire	de Nantes
La Mayenne	d'Angers à Laval
La Sarthe	d'Angers au Mans
La Sèvre Nantaise	de Nantes à Monnières
L'Oudon	de La Mayenne à Segré

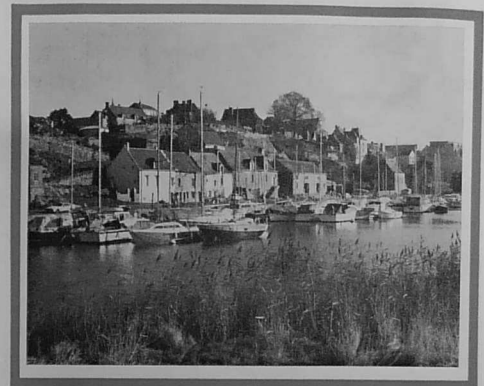
**the canals of brittany
and the navigable waterways of the west linking
the channel to the atlantic
and the loire to blavet**

they allow one to navigate trough to the
mediterranean via the canaux du midi (south of
france canal system)

They are :

Rance Maritime	from St-Malo to Dinan
Canal of Ille-et-Rance	from Dinan to Rennes
Vilaine	from Rennes to Redon
Vilaine Maritime	from Redon to Arzal
Nantes-Brest canal	from Nantes to Pontivy
Blavet	from Pontivy to Lorient
L'Aulne	from Chateaulin to Port- Carhaix
La Loire	from Nantes
La Mayenne	from Angers to Laval
La Sarthe	from Angers to Le Mans
La Sèvre Nantaise	from Nantes to Monnières
L'Oudon	from La Mayenne to Segré

redon, carrefour des voies navigables



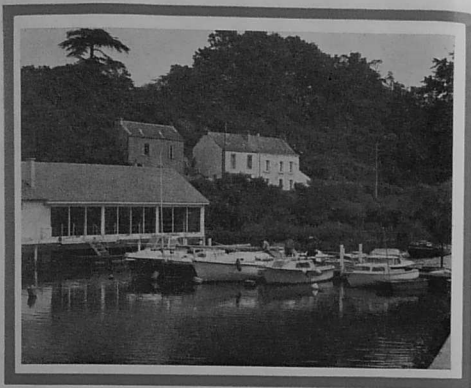
le port de la roche-bernard

Photo Nédélec

la gacilly

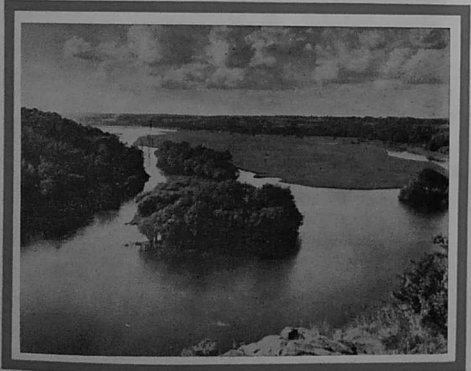
Photo Guy Simon



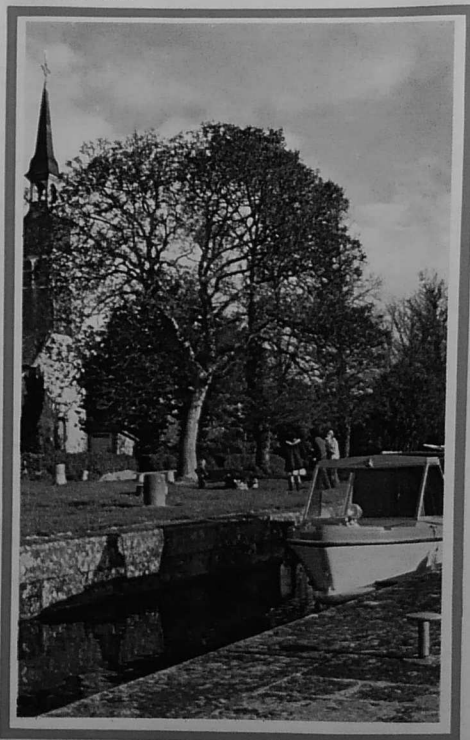


le club nautique de segré

l'île aux pies (oust)



montertelot



guides nautiques des voies navigables de l'ouest

Afin d'aider les plaisanciers dans la préparation de leurs croisières fluviales et dans la réalisation de celles-ci, le CCB édite 3 guides nautiques ; ceux-ci concernent :

- la liaison Manche-Océan,
- le Canal de Nantes à Brest et le Blavet,
- la Loire et ses affluents, la Maine, la Mayenne, la Sarthe, l'Oudon, la Sèvre Nantaise.

Au moyen de croquis et cartes constamment maintenus à jour, ces guides indiquent, bief par bief, les chenaux, incidents de parcours, renseignements particuliers que le plaisancier doit connaître.

Ces guides sont en vente au Service Librairie du CCB : M. P. CLAVREUX, 12, rue de Jemmapes, 44000 NANTES. - Tél. (16-40) 47.42.94.

navigation guide books to west of france waterways

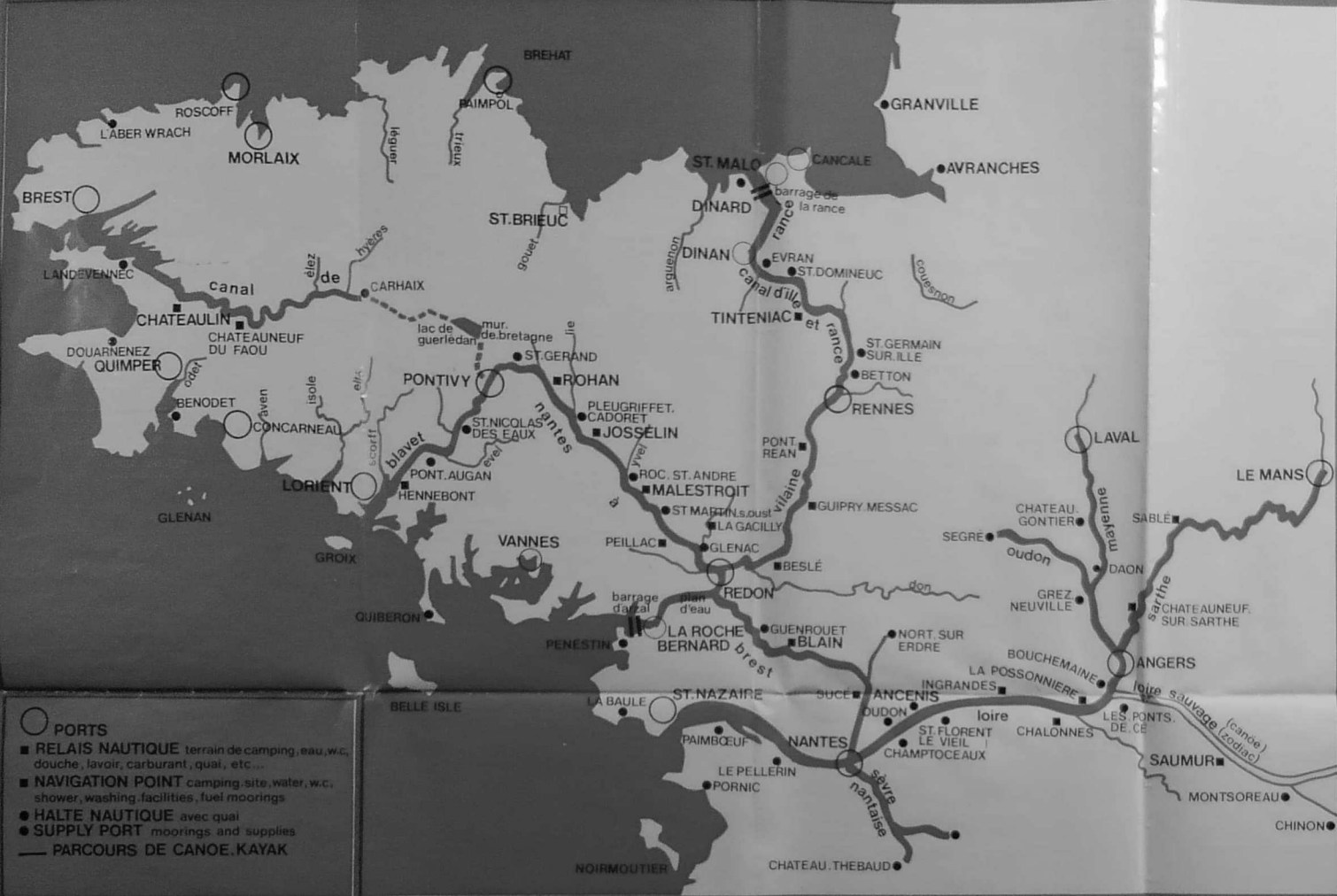
To help holiday-makers plan and carry out their river cruises, CCB publishes 3 navigation guides, namely :

- The Channel-Atlantic Ocean linking (available in English),
- The Nantes à Brest Canal and river Blavet,
- The river Loire & its tributaries, the Maine, the Mayenne, the Sarthe the Oudon, the Sèvre Nantaise.

With maps and charts constantly kept up-to-date, those guide-books indicate the channels, difficulties, and all particularities for each individual lock-to-lock stretch.

The guide-books are available : CCB M.P. CLAVREUX, 12, rue de Jemmapes, 44000 NANTES. Tél. (16-40) 47.42.94.

le réseau des canaux bretons et des voies navigables de l'ouest



- PORTS
- RELAIS NAUTIQUE terrain de camping, eau, w.c., douche, lavoir, carburant, quai, etc...
- NAVIGATION POINT camping, site, water, w.c., shower, washing facilities, fuel moorings
- HALTE NAUTIQUE avec quai
- SUPPLY PORT moorings and supplies
- PARCOURS DE CANOE, KAYAK

I. - VITESSE AUTORISÉE
 PLAISANCIERS, NE DÉPASSEZ PAS LA VITESSE MAXIMUM AUTORISÉE afin d'éviter la dégradation des berges, des sanctions pourront être prises par les services de la navigation.

I. - AUTHORIZED SPEED
 PLEASURE CRUISERS - PLEASE DO NOT GO OVER THE MAXIMUM SPEED AUTHORIZED as you might damage the banks and you may be liable to penalties imposed by the inland Waterways authorities.

II. - ATTENTION, réduisez la vitesse devant les bateaux amarrés, devant les pêcheurs, devant les lavandières. Nous vous disons d'avance merci.

II. - PLEASE: reduce speed: when approaching moored boats, when approaching fishermen, when approaching wash-houses. We thank you in advance.

III. - LES ECLUSIERS (Bien souvent des éclésières) font ce qu'ils peuvent pour vous venir en aide.
 - Ils ne sont pas tenus de vous aider à vous amarrer, s'ils le font c'est par pure complaisance et ils n'en ont pas toujours le loisir.
 - Votre passage n'étant pas annoncé, l'éclusier peut être occupé à un autre travail, ne vous impatientez pas.

SOYEZ POLIS.

III. - LOCK-KEEPERS (Very often the lock-keepers are women) will do all they can to help you, but they are not obliged to assist you nor help you to moor. If they do, it is solely out of consideration for you and often they haven't the time. If advance notice of your arrival has not been given, the lock-keeper may very well be busy on other work. Please be patient.

PLEASE BE POLITE.

INFORMATIONS UTILES

I. LIAISON MANCHE-OCEAN CHANNEL-SEA LINK

	Nombre d'écluses No. of locks	km	TE	VA
a) St-Malo-Dinan	3	38	1,50	14
b) Dinan-Tinténiac	14	32	1,20	8
c) Tinténiac-Rennes	33	47	1,20	8
d) Rennes-Redon	12	89	1,20	8
e) Redon-La Roche-Bernard	2	39	3,00	—

II. LIAISON NANTES-LORIENT NANTES-LORIENT LINK

a) Nantes-Redon	16	95	1,60	8
b) Redon-Josselin	17	62,400	1,20	8
c) Josselin-Rohan	17	23,800	1,20	8
d) Rohan-Bel-Air	26	10	1,20	8
e) Bel-Air-Pontivy	29	14,300	1,20	8
f) Pontivy-Pont-Augan	18	37,700	1,20	8
g) Pont-Augan-Lorient	10	35	1,20	8
h) Nantes-Lorient	133	278,200	—	—

III. L'AULNE Chateaulin-Port-Carhaix

	11	74	1,20	8
--	----	----	------	---

IV. LA LOIRE

Nantes-Redon	16	95	1,50	8
La Sèvre	1	20	1,50	10
Petite Maine	0	12	1,50	10
Nantes-La Pointe	0	84	1,00	25
La Pointe-Montsoreau	0	61	0,70	25
La Pointe-Angers	0	8	2,00	30
Angers-Laval	24	90	1,30	10
Angers-Le Mans	20	136	1,10	10
La Sèvre-Nantaise	1	21	1,30	10
L'Oudon	3	18	1,20	10

TE = Tirant d'eau (en mètre). Draught.
 VA = Vitesse autorisée (km/heure). Authorized Speed (k.p.h.)

USEFUL INFORMATION

I) CARACTERISTIQUES GÉNÉRALES
 Les canaux bretons sont ouverts à la navigation de plaisance pour des bateaux dont les dimensions n'excèdent pas :

Longueur	25 m
Largeur	4,60 m
Tirant d'air	2,40 m

II) CHOMAGE DES CANAUX :
 Jours fériés, pas d'éclusage : 1^{er} Janvier, Pâques, 1^{er} Mai, Dimanche Pentecôte, 14 Juillet, Toussaint, 11 Novembre, Noël.

En plus, une période de chômage de 15 à 20 jours est fixée chaque année par le Service des Ponts et Chaussées. Se renseigner à ce service.
 RENNES 3, Cale de la Barbotière - Tél. (99) 36.26.74
 REDON Quai Surcouf - Tél. (99) 71.03.78
 NANTES Quai Ernest Renaud - Tél. (40) 71.70.70

I) The canals in Brittany are open for navigation by pleasure craft for boats whose dimensions are not greater than:

Length	25 m
Beam	4.60 m
Head-room	2.40 m

II) CANALS NOT WORKED :
 Public holidays Le Jan. 1st, Easter, May 1st, Whitsunday, July 14th, Nov. 11th and Xmas day.
 In addition : Canals will not be worked for a period of 15-20 days each year, the exact dates being decided by the Highways and Inland Waterways Dept. Please refer to the relevant service.

- ### LÉGENDES
- Equipements riverains (moins de 300 mètres).
 - Equipements au bourg (si celui-ci n'est pas riverain et s'il est à moins de 1,5 kilomètre de la rive) ou dans un rayon de 1,5 kilomètre.
 - Station Verte
 - Port d'Hivernage
 - Grue
 - Auberge de Jeunesse
 - Accastillage
 - Location de Bateau
 - Caravane flottante
 - Syndicat d'Initiative
 - ✕ Croisière promenade

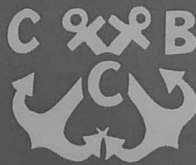
les canaux bretons et les voies navigables de l'ouest, axes privilégiés du tourisme en armorique

Le réseau des voies navigables de l'Ouest constitue la voie de pénétration privilégiée de la Bretagne intérieure et du Maine-Anjou.

Empruntant généralement les grandes rivières bretonnes et ligériennes : Vilaine, Oust, Blavet, Aulne, Rance, Isac, Erdre, Loire, Sèvre Nantaise, Mayenne, Sarthe et Oudon, il permet de découvrir les plus beaux sites de l'Argoat et des Pays de la Loire, ceux que ces rivières ont façonnés dans les granites, les grès roses ou les schistes pourprés. Il permet aussi de suivre la route traditionnelle des invasions et du commerce du sel. De ce fait il est bordé de forteresses, de manoirs et de châteaux somptueux, de greniers à sel ou de maisons de gabelous, de cités anciennes et de ports.

Grâce à ce réseau de voies navigables et aux canaux qui les relient, il est possible de joindre sans difficulté la Manche à l'Atlantique, la Basse-Bretagne au Maine-Anjou.

Combinaison du travail de l'homme et de la nature, traits d'union entre l'Argoat et l'Armor, la Bretagne et l'Anjou, les voies navigables de l'Ouest méritent l'attention de ceux qui veulent découvrir un autre visage de la Bretagne et du Maine-Anjou, le vrai visage de l'Ouest Armoricaïn.



guenrouët



le port de dinan

I. loueurs de bateaux boats forshire

- ☆ T. N. B. BASE REDON : Péniche Océan.
Port de Redon - 35600 REDON.
- ☆ BLAKS INTERNATIONAL : M. CHICAUD.
Port - LA ROCHE-BERNARD. - Tél. 08.63.59.
- ☆ BASE NAUTIQUE DE PONT-REAN :
Port de Pont-Réan. - Tél. 00.68.91.

II. croisière bateau-mouche cruiser

- ☆ ARMEMENT DRENO. 56 - ARZAL.
Tél. 26.63.22.

III. autres formes de tourisme itinérant

Tourisme équestre Riding Tours

- ☆ ARTEB - 56300 PONTIVY. B.P. 79.
Tél. : 25.23.72.

Tourisme pédestre Hiking

- ☆ C.N.S.G.R. - M. ORAIN, BRELEVEVEZ
22300 LANNION.
Canoë-kayak

- ☆ M. TRÉGARO,
rue Grand-Moulin, 35760 ST-GREGOIRE.

Association Bretonne des Relais et Itinéraires (Fédération des Associations de Tourisme itinérant)
1, rue Poullain-Duparc, 35000 RENNES.